

Façonner des maladies : l'emprise du marketing

Aujourd'hui, des stratégies commerciales sont conçues pour modifier la perception sociale d'une maladie, d'un syndrome ou d'un trouble de santé, et créer un lien aussi étroit que possible entre le nom d'une marque pharmaceutique et un problème de santé (1).

Modifier la perception sociale d'une maladie. Ces stratégies visent simultanément des cibles multiples : chercheurs, professionnels de santé, patients, autorités de santé, etc. Elles s'efforcent de les influencer par des moyens savamment orchestrés : financement d'experts, de sociétés savantes et de groupes de malades, organisation de congrès, de consensus professionnels ou de séances de formation médicale continue, publicité dans la presse professionnelle et les médias grand public, etc.

Créer un lien réflexe entre un problème de santé et une marque commerciale. Dans un article intitulé "The art of branding a condition" ("L'art de lier un problème de santé à une marque commerciale"), publié en 2003 dans un mensuel s'adressant aux publicitaires et aux firmes, Vince Parry, expert new-yorkais dans ce domaine, souligne que l'élargissement du marché potentiel d'un médicament à des personnes qui ne sont, en fait, ni gravement ni réellement malades, n'est pas une pratique nouvelle (2). Il cite le cas de Listerine°, nom de marque d'un antiseptique auparavant positionné comme désinfectant en chirurgie, puis comme nettoyant ménager et comme antipelluculaire aux États-Unis d'Amérique. En présentant dans diverses campagnes publicitaires la spécialité Listerine° comme l'antidote

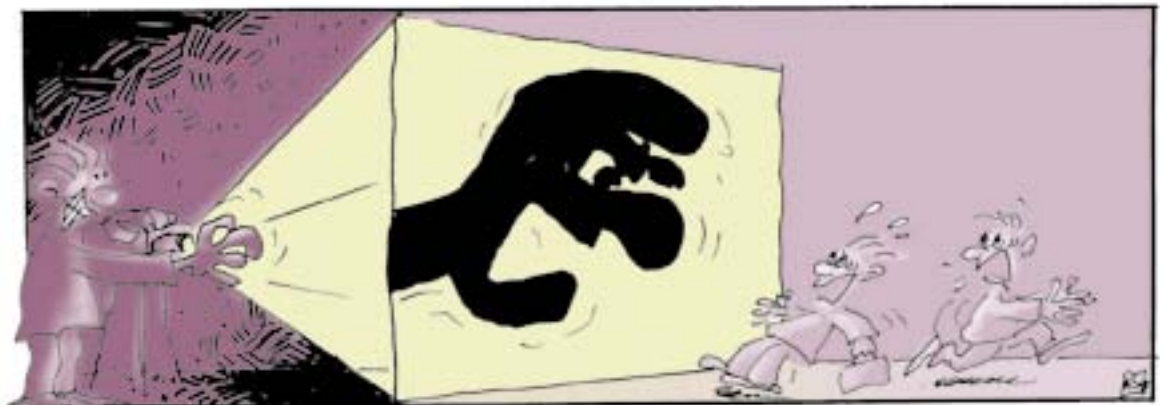
d'un trouble commun et gênant, la mauvaise haleine, et en affublant la mauvaise haleine du nom savant d'"halitosis" (halitose, en français), une prétendue maladie chronique aux conséquences sociales graves, la firme Warner-Lambert a réussi, dans les années 1920, à décupler les ventes de Listerine° (a)(2).

Plus récemment, pour mieux vendre le *sildénafil* (Viagra°), la firme Pfizer a adopté une tactique consistant, dans ses campagnes promotionnelles, à substituer au terme d'"impuissance" celui de "dysfonction érectile", moins négativement connoté et évoquant l'idée de réversibilité.

Dérapages en cascade. La firme Lilly réussit, en novembre 1999, à faire approuver à l'unanimité par un comité d'experts de la Food and Drug Administration (FDA) étatsunienne la mise sur le marché de la *fluoxétine* (Prozac° ou autre) dans une nouvelle indication, le "syndrome dysphorique prémenstruel", un trouble dépressif mal spécifié (b)(2,3,4). Une fois cette approbation obtenue, Lilly demanda aussitôt à la FDA que la *fluoxétine* soit commercialisée, non plus sous le nom de Prozac°, mais sous le nom de Sarafem°, avec une nouvelle couleur lavande pour les comprimés destinés aux femmes souffrant de ce "syndrome" (2,4). Peu ▶▶

a- L'halitose a conservé ce statut de "maladie" et le nom commercial Listerine° est encore utilisé, en France notamment, actuellement par Pfizer.

b- En 2003, l'Agence européenne des produits de santé s'est prononcée contre l'inclusion de l'indication "syndrome dysphorique prémenstruel" dans le résumé harmonisé des caractéristiques du produit de la fluoxétine en arguant, entre autres, « que ce syndrome n'est pas une entité diagnostique bien établie en Europe, qu'il n'est pas répertorié dans la classification internationale des maladies et que son statut demeure, dans le DSM-IV, celui d'un diagnostic nécessitant des recherches » (le DSM-IV est la 4^{ème} édition du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux de l'American Psychiatric Association) (réf. 7).



► après, une publicité télévisuelle était diffusée aux États-Unis d'Amérique, fondée sur le slogan « *Vous pensez que c'est un syndrome prémenstruel ? Ce pourrait être un syndrome dysphorique prémenstruel* », interpellant ainsi toute femme se sentant irritable au moment de ses règles (4).

Refuser l'emprise des stratégies commerciales sur la définition des maladies. La réussite de ces stratégies commerciales est impossible sans le concours de professionnels de santé qui prescrivent. S'y laisser prendre, c'est avaliser la médication croissante d'événements psychiques et corporels jusque-là considérés comme faisant partie de l'existence humaine ordinaire (5,6).

Faire adopter une identité de "malade" à des personnes qui ne le sont pas ne leur rend pas service, et les expose inutilement à des risques éventuellement graves.

Aux professionnels de santé de garder leur esprit critique pour refuser que des intérêts particuliers décident qui est malade et qui ne l'est pas.

La revue Prescrire

.....
Extraits de la veille documentaire Prescrire.

1- Mintzes B "Fabriquer des maladies pour vendre des médicaments" *Rev Prescrire* 2007 ; 27 (279) : 63-65.

2- Parry V "The art of branding a condition" *Medical Marketing & Media* 2003 ; May : 43-49. (Site Internet <http://www.mmm-online.com>, consulté le 20 février 2007).

3- Prescrire Rédaction "Syndrome dysphorique prémenstruel" : halte à la dérive !" *Rev Prescrire* 2007 ; 27 (279) : 19.

4- Moynihan R et Cassels A "Advertising disease. Premenstrual dysphoric disorder". In : Moynihan R et Cassels A "Selling sickness" Nation Books, New York 2005 : 99-118.

5- Ngoundo Mbongue T et coll. "Medication of society, non-diseases and non-medications: a point of view from social pharmacology" *Eur J Clin Pharmacol* 2005 ; 61 : 309-313.

6- Montastruc JL et MBongue B "La "médication" de la société : un exemple de pharmacologie sociale" *Rev Prescrire* 2003 ; 23 (243) : 712-714.

7- European Agency for the Evaluation of Medicinal Products "CPMP summary information on referral opinion following arbitration pursuant to article 30 of Council Directive 2001/83/EC for Prozac and associated names" London, 18 juin 2003 : page 2.

EN BREF Dioxines : les dommages durables de l'agent orange au Vietnam

● Des millions de litres de défoliants contaminés par la dioxine TCDD, dite toxine de Seveso, ont été déversés sur le sud du Vietnam entre 1961 et 1971.

● De nombreuses pathologies ont été observées chez les civils et les militaires exposés aux défoliants contaminés. Un lien de causalité est hautement probable.

● Des anciens combattants étatsuniens et certains de leurs alliés ont obtenu réparation, mais pas les civils vietnamiens.

● L'exposition à la dioxine TCDD persiste dans certaines régions du Vietnam.

Durant la guerre du Vietnam, des millions de litres de défoliants ont été utilisés par les forces armées des États-Unis d'Amérique et de la République du Vietnam pour détruire les caches forestières et les cultures de la résistance communiste vietnamienne (1). Aujourd'hui encore, les victimes civiles et militaires demandent reconnaissance et indemnisation des dommages subis.

80 millions de litres de défoliants. L'épandage des défoliants au Vietnam a débuté en 1961 (a)(1). Différents agents chimiques étaient utilisés, désignés selon la couleur de la bande qui identifiait le contenu des bidons : agents rose, pourpre, vert, orange, etc. Le plus utilisé a été l'agent orange. 65 % des défoliants contenaient de l'acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique (2,4,5-T) contaminé lors des procédés de fabrication par des quantités variables de 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine (alias TCDD), dite dioxine de Seveso, la plus toxique des dioxines, classée cancérigène catégorie 1 (cancérigène pour l'homme) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) en 1997 (lire en encadré page 383) (1,2,3).

Plus de 80 millions de litres de défoliants contenant environ 360 kg de TCDD auraient été déversés, principalement par avion ou par hélicoptère, sur le sud du Vietnam, mais également sur des zones frontalières du Laos et du Cambodge (1,4,5). Au Vietnam, plus de 3 000 ha-maux comptant selon les estimations

entre 2,1 et 4,8 millions d'habitants auraient été directement touchés par les opérations d'épandage. Celles-ci ont pris fin en 1971 (1).

Au Vietnam, de nombreux dommages controversés. Trois générations sont concernées par l'exposition aux défoliants utilisés pendant la guerre du Vietnam et ses conséquences sur la santé : les personnes exposées par voie respiratoire, cutanée puis digestive (via l'alimentation) durant les périodes d'épandage ; leurs enfants en raison d'éventuels effets sur le développement foetal ; et certains Vietnamiens actuellement exposés à la TCDD par voie alimentaire, notamment les enfants via le lait maternel (6).

Des études vietnamiennes ont mis en évidence des pathologies particulièrement fréquentes dans les populations exposées aux défoliants ou chez leurs descendants : avortements spontanés, naissances prématurées, malformations congénitales, cancers, etc. (7).

Une méta-analyse récente de 22 études, dont 13 études vietnamiennes pour la plupart non publiées, a mis en évidence une augmentation statistiquement significative du risque d'anomalies congénitales lorsque les parents (anciens militaires étatsuniens et vietnamiens, civils) avaient été exposés à la dioxine (4). Ce risque semble augmenter avec l'importance de l'exposition. Cependant, ces 22 études sont de qualité variable et les auteurs de la méta-analyse soulignent l'hétérogénéité des résultats (4,8). Les difficultés liées à la mesure, a posteriori, des expositions et de leurs effets, alimentent une controverse quant aux liens de causalité entre l'exposition aux défoliants contaminés par la TCDD et les pathologies observées au Vietnam (8,9).

Aux États-Unis, 13 maladies reconnues chez les anciens combattants. Sur la base d'études menées chez des anciens combattants étatsuniens exposés aux défoliants, l'Institut de médecine de l'Académie nationale des sciences des États-Unis a considéré que les preuves d'une relation entre l'exposition et la survenue de plusieurs maladies étaient suffisantes. À ce jour, 13 maladies sont ainsi considérées comme associées à une exposition aux défoliants, dont la chloracné, la leucémie lymphoïde chronique, le diabète